



ScotiaMcLeod libres échanges

ASSURER VOTRE BIEN-ÊTRE FINANCIER

La retraite est devenue une période beaucoup plus mouvementée qu'avant.

Nous travaillons plus longtemps, nous vivons plus longtemps, et nos besoins en placements et en planification successorale gagnent en complexité.

Libres échanges vous présente trois stratégies qui vous aideront à tirer le maximum de votre retraite.

Nouveau regard sur la planification de la retraite

Rob McGavin, *directeur général, ScotiaMcLeod*

La retraite n'est plus perçue comme avant. La hausse de l'espérance de vie, la plus grande accumulation de biens et le concept relativement nouveau de « semi-retraite » y sont pour quelque chose. Pas étonnant alors que les stratégies de planification de la retraite soient aussi perçues autrement.

Quiconque prévoit prendre sa retraite d'ici dix à quinze ans devrait dès maintenant planifier les trois aspects suivants :

1. Son revenu de retraite
2. La protection contre les risques liés aux coûts des soins de santé
3. La maximisation de son patrimoine

OPTIMISER LE REVENU DE RETRAITE

« Aurai-je assez d'argent? » Voilà ce qui préoccupe la plupart des futurs retraités. Nous voulons pouvoir compter sur un revenu de retraite stable qui ne nous laissera pas tomber, même si nous dépassons le cap des cent ans. Une rente viagère permet de répondre à cette exigence.

Pour recevoir une rente, il suffit de déposer un montant initial auprès d'une compagnie d'assurance, et celle-ci vous versera des prestations régulières et garanties toute votre vie durant. Vous choisissez la fraction du capital à convertir en rente (selon le revenu de base

désiré), et investissez le reste pour obtenir un revenu complémentaire le plus élevé possible.

Bien qu'une rente viagère puisse aider à optimiser le revenu produit par un actif, elle ne confère aucune valeur résiduelle au décès. Vous pouvez tout de même laisser un héritage à vos proches en y associant une police d'assurance-vie. Les « rentes assurées » sont populaires parce qu'elles garantissent le versement d'un revenu garanti pour la vie mais aussi le remboursement du capital au décès. Efficaces du point de vue fiscal, elles contribuent à optimiser aussi bien le revenu de base à la retraite que le montant reçu par les héritiers au décès.

LA RENTE ASSURÉE SOUS LA LOUPE

CPG à 4 %	Revenu mensuel	Rente assurée
500 000 \$	Investissement en capital*	500 000 \$
1 667 \$	Revenu	2 431 \$
1 667 \$	Revenu imposable	948 \$
667 \$	Impôt dû (taux de 40 %)	379 \$
s. o.	Prime d'assurance	446 \$
1 000 \$	Revenu net	1 606 \$

* Les versements de rente ne couvrent pas la prime initiale. En supposant que les membres du couple sont âgés de 60 ans et ne fument pas. Les taux peuvent varier.

SE PROTÉGER CONTRE LES RISQUES LIÉS AUX COÛTS DES SOINS DE SANTÉ

Les technologies modernes ont pour avantage indéniable de permettre aux gens de survivre à des maladies qu'ils n'auraient pas vaincues autrefois. Malheureusement, de nombreux survivants doivent porter le fardeau financier de ces avancées en prenant sur eux les coûts des traitements à l'étranger et les frais pour soins de longue durée à la maison ou en établissement, par exemple.

Plus votre retraite est longue, et plus vous courez le risque d'être obligé de débours des sommes faramineuses pour préserver votre santé et votre qualité de vie. Heureusement, deux types d'assurance peuvent vous aider à prévenir cette situation.

L'assurance maladies graves vous verse un montant forfaitaire si vous recevez le diagnostic d'une maladie couverte, à savoir une crise cardiaque, un accident cérébrovasculaire ou un cancer, par exemple. Les primes sont raisonnables et ce type de protection peut se révéler inestimable pour une personne souffrante.

L'assurance soins de longue durée couvre précisément les coûts associés aux soins reçus à domicile ou en établissement. De tels coûts pouvant atteindre des milliers de dollars par mois, cette protection assure des soins de qualité sans pression induite sur les membres de la famille.

COMPARAISON DE DEUX SUCCESSIONS

L'exemple suivant illustre comment maximiser la valeur d'une succession en transférant les placements dans un produit d'assurance (transfert de 50 000 \$ par année pendant dix ans).

	CPG (4 %)	Placement dans un produit d'assurance
Prestation de décès de base	0 \$	1 000 000 \$
Valeur de la succession* à 85 ans	917 542 \$	2 153 043 \$
Taux de rendement interne	2,40 %	5,84 %

En supposant que les membres du couple sont âgés de 55 ans, ne fument pas et sont imposés à 40 %. Les taux et la prestation de décès varient en fonction de la situation personnelle.

* Valeur payable au décès.

MAXIMISER LA VALEUR DE LA SUCCESSION

Les questions de revenu et de santé réglées, l'étape suivante consiste à aborder les aspects à plus long terme de la planification successorale. Comment payer le moins d'impôt possible et léguer le patrimoine le plus important à la génération suivante? Telles sont, règle générale, les questions qui se posent à ce stade.

Ici encore, l'assurance-vie offre une solution unique. Souscrire une assurance-vie universelle ou une assurance-vie entière avec participation vous permet de vivre de faire des placements à l'abri de l'impôt et d'assurer à votre décès le versement d'une prestation non imposable à vos bénéficiaires.

Bref, ce type d'assurance vous offre la possibilité de transférer dans un produit avantageux du point de vue fiscal des placements qui sont en général entièrement assujettis à l'impôt (tels que les CPG, les obligations et les placements en

espèces). Vous bénéficiez ainsi d'une protection d'assurance continue, d'une réduction de votre facture fiscale et potentiellement d'une augmentation considérable de la valeur après impôt de votre succession.

ACCUEILLIR LA NOUVELLE RÉALITÉ

Votre retraite sera probablement plus longue et plus active que celle de vos parents. Toutefois, cette nouvelle réalité exige de votre part une plus grande prudence dans la planification de vos affaires financières. Votre conseiller de ScotiaMcLeod travaille avec une équipe d'experts de l'assurance pour vous aider à profiter des joies de la retraite tout en gérant les risques financiers associés.

Réflexion

« Le changement est le moteur de la vie. Ceux qui ne regardent que le passé ou le présent s'assurent de manquer l'avenir. »

John F. Kennedy



La présente publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Ce document n'est donné qu'à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière de placement, de fiscalité ou de retraite. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et nous vous recommandons de consulter vos conseillers fiscaux avant de prendre quelque mesure que ce soit en fonction des renseignements qui figurent dans cette publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. Le présent document ne peut être reproduit en totalité ou en partie, ni mentionné de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia désigne La Banque de Nouvelle-Écosse et ses filiales canadiennes. ^{MC} Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Le Groupe Gestion privée Scotia réunit un ensemble de services destinés à la clientèle privée parmi ceux offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse, La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, Gestion de placements Scotia Cassels Limitée, Scotia Cassels U.S. Investment Counsel Inc. et ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., toutes membres du Groupe Banque Scotia. Scotia Capitaux Inc. est membre du FCPE.

Tous les produits d'assurance mentionnés dans ce document sont vendus par l'entremise des sociétés d'assurance de ScotiaMcLeod Services Financiers qui sont des filiales spécialisées dans l'assurance de Scotia Capitaux Inc., membre du Groupe Banque Scotia. Lorsqu'ils discutent de produits d'assurance-vie, les conseillers de ScotiaMcLeod agissent en qualité d'assureurs-vie (conseillers en sécurité financière au Québec) de ScotiaMcLeod Services Financiers.

* ScotiaMcLeod Services Financiers comprend : ScotiaMcLeod Services Financiers (Ontario) inc., ScotiaMcLeod Services Financiers (Québec) inc. et ScotiaMcLeod Services Financiers Inc.

^{MC} Marque de commerce utilisée sous réserve de l'autorisation et du contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse. ScotiaMcLeod est une division de Scotia Capitaux Inc., membre du FCPE.